



Décision du 2 décembre 2021

**Décision**

relative au compte de campagne de  
M. Willy WILLIAM, tête de liste,  
Élection régionale  
des 20 juin 2021 et 27 juin 2021

Circonscription : Guadeloupe

LA COMMISSION NATIONALE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES

AU VU DES TEXTES ET DOCUMENTS SUIVANTS

- le code électoral et notamment les articles L. 52-11-1 et L. 52-15 ;
- la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- le compte de campagne du candidat tête de liste, déposé le 17 septembre 2021 ;
- les pièces justificatives fournies par le candidat tête de liste ;
- les requêtes contre l'élection n° 454069, n° 454373, n° 454485, déposées devant le Conseil d'État ;
- le courrier adressé au candidat tête de liste : lettre n° 48798 LRAR en date du 27 octobre 2021 ;
- le plafond des dépenses fixé à 197 276 euros pour la région.

SE FONDANT SUR CE QUI SUIT

Le compte de campagne fait apparaître un montant de dépenses déclarées de 1 060 euros et un montant de recettes déclarées de 1 060 euros dont 1 040 euros d'apport personnel.

M. Willy WILLIAM, tête de liste, a obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés.

Sur le montant des dépenses électorales et des recettes :

En l'état du dossier, le compte de campagne de M. Willy WILLIAM, tête de liste, n'appelle pas d'observation au regard des dispositions du code électoral.

Sur le montant du remboursement :

Le remboursement forfaitaire n'est pas versé aux candidats qui ont obtenu moins de 5 % des suffrages exprimés au premier tour de scrutin.

... / ...



DÉCIDE :

- Article 1 : le compte de campagne de M. Willy WILLIAM, tête de liste, est approuvé et s'établit comme suit :
  - en dépenses à 1 060 euros
  - en recettes à 1 060 euros
- Article 2 : le candidat tête de liste n'a pas droit au remboursement forfaitaire de l'État.

Délibéré par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques dans la séance du 2 décembre 2021 où siégeaient MM. Jean-Philippe VACHIA, président, Christian BABUSIAUX, Vice-président, Mmes Martine DENIS-LINTON, Françoise DUCAROUGE, M. Régis FRAISSE, Mmes Blandine FROMENT, Francine LEVON-GUÉRIN, Hélène MORELL, M. Jean-Dominique SARCELET.

Pour la Commission,  
Le président



Jean-Philippe VACHIA

